



VILLE DE NICE

CONSIGNES DE SECURITE COVID 19 CLUBS DE SPORT

Afin de lutter contre la reprise de l'épidémie de Covid-19, le port du masque est obligatoire sur l'ensemble des installations sportives, ouvertes ou couvertes – excepté pour les moins de 11 ans.

Le protocole à respecter est *"le même que dans les restaurants"* : il faut porter son masque pour y entrer, y circuler et en sortir.

On ne l'enlève qu'au moment de faire du sport et on le porte le reste du temps.

Pendant les activités sportives, respecter les gestes barrières et en particulier la distanciation, à chaque fois que cela est possible.

Les parents peuvent assister aux séances d'entraînement de leurs enfants, si le club l'autorise, à condition de respecter scrupuleusement le port du masque, la distanciation et les gestes barrières.

L'utilisation des vestiaires est autorisée dans le respect des consignes ci-dessus. Et à condition de prévoir les temps nécessaires au nettoyage et à la désinfection entre chaque rotation d'utilisateurs, et d'utiliser 1 douche sur 2. Concernant les activités pour les enfants de 8 ans et moins, l'accès aux vestiaires pour les parents peut être toléré sous couvert de l'acceptation du club. Le respect des gestes barrières et le port du masque sont également obligatoires pour les parents. Mais afin d'éviter ces contraintes, il est recommandé aux licenciés d'arriver en tenue et d'éviter ce passage au vestiaire.

L'accès aux tribunes est autorisé dans le respect des gestes barrières, de la distanciation (1 siège sur 2 occupé) avec le port du masque et à condition qu'un responsable du club veille à ce que ces consignes soient respectées.

Concernant les snacks, buvettes ou club house, mêmes consignes : masque obligatoire, gestes barrières, distanciation, présence d'un gel hydro-alcoolique obligatoire et fréquentation limitée

Concernant les compétitions, chaque club devra respecter les consignes édictées par sa fédération de tutelle.